

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Ecocité Bordeaux Plaine de Garonne - Signature de la convention locale

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. L'Ecocité, préfiguration de la Ville de demain

Le débat sur la ville durable bénéficie depuis le Grenelle de l'environnement d'un essor important. Sous l'impulsion du Plan Ville durable, les outils d'urbanisme et de gestion urbaine offrent aux aménageurs, aux décideurs et aux élus un cadre renouvelé d'intervention et d'investissement. L'action Ville de demain vient appuyer une série d'études et de projets particulièrement novateurs pour la métropole bordelaise marquant l'émergence d'un urbanisme durable à grande échelle (îlots vertueux, bâtiments exemplaires, espaces connectés aux espaces naturels...).

Ces projets retenus consolident une approche intégrée du développement urbain durable à l'échelle de l'agglomération à travers trois catégories principales : conception et gestion urbaine, ressources et énergies, mobilités.

L'agglomération bordelaise, par l'ampleur et la diversité des projets qu'elle porte, s'implique au premier plan dans ces nouveaux modes de conception et de gestion urbaine. Ceux-ci constituent tant des outils majeurs pour lutter contre le changement climatique et le gaspillage des ressources - en proposant aux citoyens des services innovants, intelligents et accessibles - qu'une voie nouvelle pour promouvoir un développement durable et assurer une cohésion sociale et territoriale.

2. La stratégie globale de l'Ecocité Bordeaux Plaine de Garonne au regard de l'action Ville de Demain

2.1. Périmètres opérationnels de l'Ecocité

L'Ecocité « Bordeaux Plaine de Garonne » est un ensemble cohérent reposant sur les deux rives de la Garonne couvrant l'ensemble des espaces à fort potentiel du cœur d'agglomération. Il fédère des territoires multi-communaux représentatifs de la diversité urbaine, sociale, économique et naturelle qui font la richesse de notre territoire avec deux périmètres opérationnels identifiés :

- le secteur nord structuré d'un côté des rives de la Garonne par les Bassins à Flot, premier acte opérationnel et visible d'aménagement de l'arc de développement

durable et de l'autre côté par le secteur Brazza et la ZAC Pont Rouge à Cenon permettant de tester l'insertion des innovations dans des tramages plus fins entre opérations nouvelles et conservation de patrimoine existant qui se déploie sur les franges ferroviaires jusqu'à la Garonne à Floirac.

- le secteur sud structuré par le projet urbain de Bordeaux Saint Jean Belcier, premier secteur opérationnel de l'OIN Bordeaux Euratlantique autour de la gare Saint Jean. A ces marges, le secteur sud est complété au nord et en interface avec la ville constituée en cours de transformation, par le secteur Sainte Croix et au sud, sur les marges de Bègles en interface de l'arc numérique, avec la Cité numérique. Enfin, le parc aux Angéliques vient relier l'ensemble des secteurs par une trame verte structurante qui vient donner sa cohérence d'ensemble au périmètre.

2.2. Quatre axes d'action pour 15 projets sélectionnés, présélectionnés ou éligibles

Au regard du périmètre et des enjeux qui y sont attachés, une stratégie de développement durable volontariste à 20 ans a été définie pour le cœur de l'agglomération. Les projets s'inscrivent dans cette stratégie urbaine globale, présentent un caractère particulièrement innovant et associent, dans la mesure du possible, des partenaires privés. Concrètement, il s'agit à la fois de conforter des axes d'innovation déjà existants et d'en créer de nouveaux au service du projet d'aménagement de l'Ecocité.

a) Aménagement durable, espace public et environnement

Un écosite : le parc aux Angéliques

Etablissement d'une trame verte structurante en cœur d'agglomération utile à la gestion du risque d'inondation et à la phytoremédiation (dépollution des sols, épuration des eaux usées ou assainissement de l'air intérieur par l'utilisation de plantes vasculaires). Ce projet est axé sur la reconquête de la Garonne et son corollaire, la gestion innovante du risque inondation et la capacité d'aménager en harmonie avec le fleuve et ses milieux sensibles. / **sélection pour investissement**

Eclairage public du futur

Adaptation des besoins et du fonctionnement du système d'éclairage, permettant de le piloter en temps réel afin de limiter sa durée de fonctionnement; les matériaux seront utilisés au regard de leur bilan carbone / **sélection pour ingénierie, présélection pour investissement.**

b) Bâtiments exemplaires

Projet de groupe scolaire et structure petite enfance sur le secteur Lucien Faure

Réhabilitation d'un ensemble patrimonial existant connecté au réseau de chaleur urbain du quartier, prévoyant la sensibilisation aux comportements écologiques de ses usagers / **sélection pour investissement.**

Construction d'un immeuble tertiaire bois dans le cadre du projet St Jean Belcier

Construction d'un immeuble tertiaire d'une surface de 5 000m² SHON (surface hors oeuvre nette) pour structurer la filière locale de construction en bois et démontrer la faisabilité technique d'un tel projet / **présélection pour investissement.**

Programme d'aménagement de l'îlot Lucien Faure

Aménagement d'un ensemble de 51 500 m² SHON répartis sur 5 secteurs, prévoyant une mixité fonctionnelle et sociale. Les bâtiments seront à minima à la norme BBC de la RT 2012 et à énergie positive sur deux secteurs / ***présélection pour investissement.***

Ilot des Remparts

Situé près de l'OIN Bordeaux Euratlantique, ce secteur fait partie de ceux identifiés comme prioritaires compte tenu de son ampleur : il comprend 10 000 m² de bâti potentiellement mutable et intègre les dimensions de mixité programmatique et sociale, de sobriété énergétique et de qualité architecturale / ***présélection pour investissement.***

Projet « Cité numérique »

Dans le cadre de l'OIN Bordeaux Euratlantique, réalisation d'un îlot à énergie positive aux fonctions urbaines innovantes, intégrant un pôle numérique économique et un pôle culturel / ***sélection pour ingénierie.***

c) Ressources et énergies

Aménagement énergétique des Bassins à Flot

Etudes, réalisation d'un réseau de chaleur alimenté à 70% par des énergies renouvelables, sensibilisation des habitants, suivi des consommations / ***sélection pour ingénierie, présélection pour investissement.***

Ilot « Smart Grids »

Optimisation de la répartition entre consommation et production décentralisée de l'énergie à l'échelle du quartier ; suivi et pilotage de la consommation et de la production énergétique pour arriver à l'objectif d'un îlot à énergie positive, réalisé dans le cadre du projet Saint Jean Belcier de l'OIN / ***sélection pour ingénierie, présélection pour investissement.***

Assistance à maîtrise d'ouvrage recyclage des espaces publics

Accompagner la Communauté urbaine sur la conception d'espaces publics utilisant les ressources locales / ***sélection pour ingénierie.*** Cette action a fait l'objet d'une renonciation par la Cub (courrier adressé à la CDC annexé à la convention).

d) Mobilités et connexion des territoires

Création d'un système de logistique urbaine mutualisé

Les groupes de distribution déposent leurs marchandises dans des centres de distribution urbaine, les marchandises sont regroupées par secteur géographique puis remises à un opérateur logistique de proximité / ***présélection pour investissement.***

Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs

Mise en oeuvre d'un système d'information des voyageurs du réseau de bus indiquant des éléments tels que les durées d'attente en correspondance ou les vélos en libre service disponibles à proximité / ***présélection pour investissement.***

Infrastructures de recharge de véhicules électriques

Etude stratégique visant à la mise en place d'une stratégie de mobilité électrique à l'échelle de l'agglomération. Elaboration d'un modèle économique de distribution d'énergie, d'un mode opératoire d'implantation des bornes de recharge, de leur exploitation et de la distribution d'énergie. / **sélection pour ingénierie et investissement.**

● Autres projets éligibles à la deuxième phase de sélection

- Ecopoints, nouvelle offre de service en matière de déchets ménagers
- Collecte pneumatique des déchets
- Stationnement mutualisé (expérimentation sur la ZAC Bastide Niel)

3. La convention locale, support de contractualisation de la démarche Ecocité

A l'issue d'une première phase de sélection nationale pour la tranche 1 (2011-2014) de la démarche Ecocité, une décision du Premier ministre a sélectionné le 3 octobre 2011 un premier groupe d'actions pouvant d'ores et déjà bénéficier du soutien du fonds Ville de demain en définissant le montant et la nature des financements accordés.

Afin d'assurer le lancement de ces actions, une convention locale doit être conclue entre l'Etat, son opérateur pour la gestion du Fonds Ville de Demain, la Caisse des Dépôts, et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires des subventions. La convention porte sur les études financées en subventions d'ingénierie et les interventions en investissement déclinées en subventions d'investissement et en prises de participation.

Cette convention locale, jointe au présent rapport, prévoit un co-financement, dans un premier temps, des projets de l'Ecocité Bordeaux Plaine de Garonne à hauteur de 5 295 328 € (sur les 40 M€ débloqués pour les 13 Ecocités), sur une assiette globale de 22 392 520 €. L'enveloppe globale est plafonnée par Ecocité.

150 M€ restent encore à pourvoir au niveau national pour les actions présélectionnées et éligibles portées par les désormais 19 Ecocités.

Des ajustements sur le montant des financements obtenus seront possibles dans la limite de plus ou moins 15% du montant figurant dans la décision du Premier ministre, avant ou après la signature de la convention locale. Les modifications de montant s'effectueront sous plafond de l'enveloppe globale de subvention accordée à chaque maître d'ouvrage. Une évolution sera également possible sur l'ampleur du projet d'investissement, sur l'impact de la performance ou de l'innovation et sur le délai de réalisation sous réserve de l'accord du comité opérationnel des financements (COF).

Les actions dites « présélectionnées » ou « éligibles » au moment de la signature de la convention locale, qui nécessitent un complément d'information et un nouvel examen, pourront être intégrées ultérieurement à la convention par le biais de la signature de lettres d'adhésion et ce après validation par le comité de pilotage national.

Le détail des actions (catégorie, périmètre, planning, coûts, descriptif...) se trouve en annexes 1 et 2.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du Conseil communautaire N°2011/0 143 du 25 mars 2011 approuvant le dossier de candidature de l'Ecocité Bordeaux Plaine de Garonne,

VU le courrier de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du logement et du Logement notifiant au Président de la Cub la décision de l'Etat en date du 3 octobre 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'obtention des financements de l'Etat est essentielle à la réalisation des projets concernés ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention locale ci jointe en annexe 4 ;

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à effectuer toutes les démarches et accomplir toutes les formalités auprès de l'Etat et de la Caisse des Dépôts à l'effet d'obtenir la participation maximale nécessaire au financement des projets mentionnés dans la convention ;

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte permettant d'assurer l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 24 AVRIL 2012

M. MICHEL DUCHENE

